

MODES DE GARDE

Le Conseil départemental participe au quotidien à l'accueil des enfants de moins de 3 ans en délivrant les agréments des assistantes maternelles et en autorisant ou en donnant un avis sur les structures d'accueil collectif.

LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

LES ASSISTANTS MATERNELS

L'**assistante maternelle**, directement **rémunérée par les parents**, accueille les enfants selon une autorisation délivrée par la PMI **à son domicile**, en fonction des demandes et des besoins des parents. L'accueil à domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un milieu familial.

LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Ces **maisons sont constituées de 2 à 4 assistantes maternelles** qui décident d'exercer ensemble leur activité. Après autorisation délivrée par le Conseil départemental, les enfants sont accueillis dans un lieu loué ou mis à disposition et spécialement aménagé. Au 1^{er} octobre 2017, il existe **33 maisons d'assistantes maternelles** dans l'Oise.

LA GARDE AU DOMICILE DES PARENTS

Ce mode de garde, qui peut être partagé entre plusieurs familles, permet **l'accueil d'enfants au domicile d'un parent** par une personne relevant du statut des employés de maison. Aucun diplôme spécifique n'est requis.

STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

LE MULTI-ACCUEIL

Il regroupe **plusieurs types d'accueil collectif** (accueil régulier ou occasionnel en crèche collective ou halte-garderie, accueil familial en crèche familiale) à temps plein ou à temps partiel, au sein d'un même établissement. Il permet ainsi de répondre aux différentes attentes des familles.

LA CRÈCHE COLLECTIVE

Etablissement d'accueil, public ou privé (crèche d'entreprise, crèche traditionnelle ou de quartier) qui reçoit de manière régulière, pendant la journée, pour un temps de garde important sur la semaine, des enfants avant l'entrée à l'école maternelle, dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi. Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance.

LA CRÈCHE PARENTALE

Crèche collective pouvant accueillir **jusqu'à 20 enfants** gérée par une association de parents. Les enfants accueillis **dès 2 mois** sont pris en charge par des professionnels de la petite enfance avec le soutien de parents encadrants.

LA MICRO-CRÈCHE

Une micro crèche permet l'accueil au maximum de **10 enfants de moins de 6 ans** en accueil régulier et en accueil occasionnel. Il s'agit d'un accueil de proximité qui offre une souplesse importante.

LA HALTE-GARDERIE

Etablissement d'accueil qui reçoit, de manière occasionnelle et à temps partiel, des **enfants non scolarisés** ou des enfants **de moins de 6 ans scolarisés** en école maternelle en dehors des temps scolaires. Si elle est itinérante, elle s'installe alors le plus souvent dans des salles communales.

L'ACCUEIL EN CRÈCHE FAMILIALE

En crèche familiale, le lieu régulier d'accueil des enfants est le domicile de l'assistante maternelle. Dans le but de simplifier les démarches administratives des parents, dans ce mode de garde, la rémunération de l'assistante maternelle se fait par l'intermédiaire du gestionnaire de la crèche (commune, communauté de communes, association). L'accueil en crèche familiale permet par ailleurs l'organisation de moments de partage entre les enfants : les enfants se rendent avec leur assistante maternelle sur **des temps collectifs pour différentes activités** (activités d'éveil). Les assistantes maternelles sont encadrées par une équipe de professionnels (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants...).



Téléchargements

- [Guide pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels](#)
(pdf - 1,7 Mo)
- [Les structures d'accueil collectif dans l'Oise](#)
(pdf - 0,1 Mo)
- [Carte des relais d'assistantes maternelles](#)
(jpeg - 0,5 Mo)

Contrôle de l'obligation vaccinale

- [Accompagnement des assistants maternels et conséquences du refus des parents de respecter cette obligation](#)
(pdf - 55 Ko)
- [Document d'aide au contrôle du statut vaccinal d'un enfant pour son entrée en collectivité](#)
(pdf - 0,4 Mo)
- [Fiche sur les assistants maternels et le contrôle de l'obligation vaccinale](#)
(pdf - 70 Ko)
- [Cas-types pour les professionnels chargés du contrôle de la réalisation des vaccinations](#)
(pdf - 0,4 Mo)

Les aides du département

La documentation sur les aides du département est à venir

- [Aide à l'accueil de la petite enfance \(http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/aide-a-laccueil-de-la-petite-enfance/\)](http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/aide-a-laccueil-de-la-petite-enfance/)
- [Aide au fonctionnement des relais assistantes maternelles intercommunaux \(http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/aide-aux-relais-assistantes-maternelles/\)](http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/aide-aux-relais-assistantes-maternelles/)
- [Groupes d'éveils et autres actions collectives parentalité \(http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/groupes-deveils/\)](http://www.oise.fr/guide-des-aides/aide/groupes-deveils/)
- [Relais Assistants Maternels \(http://www.oise.fr/uploads/tx_argosaide/Relais_Assistants_maternels.pdf\)](http://www.oise.fr/uploads/tx_argosaide/Relais_Assistants_maternels.pdf)

Aller plus loin

Les annuaires sur les modes de gardes sont à venir. Vous pouvez nous contacter à internet.contact@oise.fr pour toutes questions.

- [Rechercher un mode d'accueil collectif dans l'Oise \(http://www.oise.fr/lannuaire-de-loise/annuaire/services-sociaux/annuaire-filtre/structure-daccueil-petite-enfance/\)](http://www.oise.fr/lannuaire-de-loise/annuaire/services-sociaux/annuaire-filtre/structure-daccueil-petite-enfance/)
- [Rechercher une assistante maternelle dans l'Oise \(http://www.oise.fr/lannuaire-de-loise/annuaire/les-assistantes-maternelles/\)](http://www.oise.fr/lannuaire-de-loise/annuaire/les-assistantes-maternelles/)
- [Vous souhaitez devenir assistante maternelle ?](#)